

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES

SEANCE DU 09 MARS 2021

OBJET : APPROBATION PROGRAMME DES TRAVAUX ONF 2021

L'an deux mille vingt-et-un, et le neuf mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de cinéma, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON— CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSES : DELAGE Véronique - BALADE Ramuntcho

La Maire rappelle au Conseil municipal le programme d'action pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune pour l'année 2021 présenté lors de la dernière séance du conseil par Patrick BONIFAS, technicien forestier à l'ONF. Ce programme, en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, est conforme au document d'aménagement de la forêt et aux engagements de l'ONF. Les prestations seront réalisées conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des travaux et Services forestiers (CNPTSF) et des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'exploitations Forestières (CNPEF).

Les actions de dégagement de plantations ou semis artificiel par discage lourd au cover-crop s'élèvent à 4570,00 € H.T. Les travaux divers (entretien de la végétation sur les plateformes de desserte, travaux divers d'entretiens, entretien des lisières, talus, fossé, travaux d'assainissement des parcelles en régénération) s'élèvent à 4660,60€ HT. Soit un total de 9230,00€ HT.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux tel qu'il a été présenté par l'ONF,

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2021.

DESIGNE l'ONF comme maître d'œuvre,

AUTORISE la Maire à signer toutes les pièces relatives à ces opérations.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

